



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 38970

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre de l'intérieur afin de connaître les effectifs de gendarmes en poste dans les Ardennes, au 1er janvier 2013, par service et par site. Il le remercie des éléments d'informations qui pourront lui être apportés.

Texte de la réponse

Après une réduction de 6 700 postes entre 2007 et 2012, les effectifs de la gendarmerie sont à nouveau en augmentation. La gendarmerie nationale s'attache à préserver son maillage territorial et à maintenir ses effectifs à un niveau suffisant pour garantir sa capacité opérationnelle afin de répondre à la demande de sécurité croissante exprimée par nos concitoyens. C'est par un dialogue constant avec les échelons déconcentrés que la direction générale de la gendarmerie nationale privilégie une approche départementale et étudie, au cas par cas, les évolutions des effectifs afin de garantir une répartition équitable des flux entre les unités. Le département des Ardennes compte actuellement 602 militaires de la gendarmerie. L'effectif des unités territoriales est de 452 personnels, auxquels il faut ajouter un escadron de gendarmerie mobile (112) et un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie à 38 personnels. Ces effectifs sont complétés par 233 réservistes de la gendarmerie qui sont employés dans le département pour assurer des missions de sécurité publique et de protection des populations.

Répartition des 602 personnels
du département des Ardennes

GGD08	53
CGD CHARLEVILLE-MEZIERES	5
BR CHARLEVILLE-MEZIERES	5
PSIG CHARLEVILLE-MEZIERES	15
COB NOUZONVILLE	1
BP NOUZONVILLE	15
BP MONTHERME	8
COB RENWEZ	1

BP RENWEZ	8
BP RIMOGNE	7
COB FLIZE	1
BP FLIZE	7
BP POIX-TERRON	7
BP CHARLEVILLE-MEZIERES	8
SOUS-TOTAL CIE CHARLEVILLE MEZIERES	88
CGD REVIN	5
BR REVIN	6
PSIG VIREUX-WALLERAND	12
COB REVIN	1
BP REVIN	11
BP FUMAY	8
COB GIVET	1
BP GIVET	10
BP VIREUX-MOLHAIN	6
COB ROCROI	1
BP ROCROI	6
BP RUMIGNY	5
BP SIGNY-LE-PETIT	4
SOUS-TOTAL CIE REVIN	76
EDSR08	3
BMO CHARLEVILLE-MEZIERES	14
BMO SEDAN	9
PA RETHEL	12
PMO RETHEL	2

BRI CHARLEVILLE-MEZIERES	3
SOUS-TOTAL EDSR 08	43
EGM 33/7 VOUZIERES	112
PSPG CHOOZ	38
CGD VOUZIERES	5
COB VOUZIERES	1
BP VOUZIERES	9
BP ATTIGNY	6
BP MACHAULT	5
BP MONTHOIS	5
COB LE-CHESNE	1
BP LE-CHESNE	5
BP BUZANCY	5
BP GRANDPRE	5
SOUS-TOTAL CIE VOUZIERES	47
CGD SEDAN	5
BR SEDAN	5
PSIG SEDAN	12
COB CARIGNAN	1
BP CARIGNAN	7
BP DOUZY	7
BP MARGUT	5
BP MOUZON	6
COB VRIGNE-AUX-BOIS	1
BP VRIGNE-AUX-BOIS	9
BP RAUCOURT-ET-FLABA	6

BP SEDAN	6
SOUS-TOTAL CIE SEDAN	70
CGD RETHEL	5
BR RETHEL	6
PSIG RETHEL	12
BTA RETHEL	18
COB ASFELD	1
BP ASFELD	7
BP CHATEAU-PORCIEN	6
BP JUNIVILLE	5
COB NOVION-PORCIEN	1
BP NOVION-PORCIEN	3
BP CHAUMONT-PORCIEN	6
BP SIGNY-L-ABBAYE	5
SOUS-TOTAL CIE RETHEL	75

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38970

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10291

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1366